

Plan ISPME (entreprises de 5 membres du personnel jusque et y compris 14)

1. Hospitalisation (franchise € 125,00)

Maladie | Accident | Accouchement

Sont remboursés globalement après l'intervention de l'assurance maladie légale à **100%** ¹:

- les frais de séjour et suppléments d'honoraires, y compris one day clinic
- les frais de prestations médicales
- les frais de prestations paramédicales: soins infirmiers, kinésithérapie, physiothérapie
- les frais de médicaments et des adjuvants médicaux
- les frais de membres artificiels et prothèses (non-dentaires)
- les frais de transport par ambulance ou par hélicoptère en cas d'accident en Belgique
- les frais de séjour d'un des parents
- les frais d'accouchement à domicile, l'aide postnatale à domicile (selon les conventions souscrites par DKV)

2. Frais ambulatoires pré-post hospitaliers

Ces frais, directement liés à l'hospitalisation sont remboursés 30 jours avant et 90 jours après celle-ci. Les frais pré- et posthospitaliers, les médicaments, les pansements et le matériel médical sont remboursés à 100%, après intervention de l'assurance maladie légale ².

3. Maladies graves (27)

3.1. Les maladies graves sont les suivantes:

Le cancer, la leucémie, la maladie de Parkinson, la maladie de Hodgkin, la maladie de Pompe, la maladie de Crohn, la maladie d'Alzheimer, le SIDA, le diabète, la tuberculose, la sclérose en plaques, la sclérose latérale amyotrophique, la méningite cérébrospinale, la poliomyélite, les dystrophies musculaires progressives, l'encéphalite, le tétanos, l'hépatite virale, la malaria, le typhus exanthématique, les affections typhoïdes et paratyphoïdes, la diphtérie, le choléra, le charbon, la mucoviscidose, la dialyse rénale.

3.2. Sont remboursés à **100%** en dehors du séjour hospitalier, par prestation et après l'intervention de l'assurance maladie légale ² :

- les visites et consultations (également l'homéopathie, l'acupuncture, l'ostéopathie et la chiropraxie)
- les frais de prestations médicales et paramédicales: soins infirmiers, kinésithérapie, physiothérapie
- les frais des membres artificiels et prothèses médicales (excepté les prothèses dentaires).
- les adjuvants médicaux.
- les frais de médicaments allopathiques et homéopathiques.
- les frais de pansements et de matériel médical.

Libre choix	• Hôpital, médecin et chambre
Medi-Card®	• Système gratuit de paiement direct des factures d'hospitalisation (hôpitaux conventionnés DKV)
Assurabilité :	• Pas de formalités médicales
	• Affiliation obligatoire pour tous les membres du personnel
	• Affiliation facultative pour les membres de la famille (tous les membres de la famille ou personne)
Stages	• 3 mois N'est pas d'application dans le cas d'une hospitalisation suite à un accident
	• 13 mois Affiliation tardive
Rapatriement	• Rapatriement de l'étranger si médicalement nécessaire
Territorialité	• Le monde entier
Résiliation	• Client et DKV Annuellement
Franchise	• € 125,00
	¹ Si l'assurance maladie légale n'intervient pour aucun des postes de la facture d'hospitalisation, le remboursement est réduit de 50%.
	² Si l'assurance maladie légale n'intervient pas pour les frais pré- et post ambulatoires ou les maladies graves, le remboursement est réduit de 50%.

Plan ISPME

▪ Age moyen des membres du personnel < 45 ans:

Age	franchise annuelle en euro
	125,00
Enfant jusqu'à 18 ans	5,33
Adultes jusqu'à 65 ans*	14,91

▪ Age moyen des membres du personnel \geq 45 ans:

Age	franchise annuelle en euro
	125,00
Enfant jusqu'à 18 ans	5,84
Adultes jusqu'à 65 ans*	16,33

- Primes mensuelles en euro à partir du 01.01.2008
- Primes, taxe et cotisation INAMI incluses
- La franchise n'est pas d'application pour la couverture ambulatoire des 27 maladies graves

* Age auquel le plan ISPME prend fin (continuation à titre individuel possible)